



8ème TOURNOI NATIONAL de TENNIS DE TABLE des Boucles de Seine

Les Samedi 15 et Dimanche 16 Février 2020

REGLEMENT

Article 1 - Sous l'effigie de l'E.S.P. Tennis de Table est organisé les Samedi 15 et Dimanche 16 FEVRIER 2020 au gymnase Alain Calmat, rue aux Saulniers à Saint-Pierre les Elbeuf sur 32 tables, le 8eme tournoi national doté de **3335 € de prix en espèces**. Le gymnase sera ouvert une heure avant le début du 1^{er} tableau (09h30 le samedi et 7h30 le dimanche).

Article 2 - Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés compétition. Il comprend les tableaux suivants :

	<u>DEBUT DU TABLEAU</u>	<u>FIN DU POINTAGE</u>
Samedi 15 FEVRIER 2020 :		
G - Simple réservé aux classés 9 à 12 (900-1299).....	10 h 30	10h00
I - Simple réservé aux classés 5 à 8..... (< 900)	10 h 30	10h00
H - Simple réservé aux classés 5 à 10 (< 1100)	12 h 00	11h30
J - Simple Handicap réservé aux classés 5 à 12 (voir article 4) (<1300)	15 h 00	14h30
K - Simple réservé aux classés 11 à non numérotés (1100-20??)	13 h 30	13h00
Dimanche 16 FEVRIER 2020 :		
A - Simple réservé classés toutes séries.....	13 h 30	13h00
B - Simple réservé classés 16 à N° 500 (1600- N°500)	11 h 00	10h30
C - Simple réservé classés 14 à classés 17 (1400-1799)	08 h 30	08h00
D - Simple réservé classés 5 à 15 (<1600)	10 h 00	09h30
E - Simple réservé classés 5 à 13..... (<1400)	08h 30	08h00
F - Simple toutes séries féminines	12h00	11h30

Les points classement pris en compte sont ceux du début de la 2^{ème} phase de la saison 2019/2020.

Les joueuses et joueurs ne s'étant pas signalés à l'horaire de fin de pointage fixé dans le tableau ci-dessus ne seront pas inscrits dans le tableau correspondant.

Article 3 - Le tableau J handicap se fera par élimination directe. Tous les autres tableaux se dérouleront par poule de 3 joueurs au 1er tour : **qualification des 2 premiers de chaque poule** puis tableau à élimination directe.

Article 4 - Le tableau handicap **J** se joue en 1 manche gagnante de 33 points (handicap : 3 points par écart de classement par exemple un classé 12 rend 21 points à un classé 5). Un joueur ou une joueuse ne peut s'inscrire que dans 2 tableaux, celui auquel son classement l'assimile et celui immédiatement supérieur, ainsi que le tableau handicap le samedi et le tableau « toutes séries » le dimanche, ce qui portera donc l'accès à 3 tableaux.

Article 5 - Les parties se disputeront au meilleur des 5 manches sauf pour le tableau handicap.

Article 6 - Les coupes seront attribuées définitivement à leurs vainqueurs, une coupe sera remise au club ayant le plus grand nombre de participants sur le week end (hors club organisateur). La remise des récompenses obligatoire pour les quatre premiers de chaque tableau s'effectuera obligatoirement à l'issue des finales (podiums et photos).

Article 7 - Le perdant d'une partie devra obligatoirement arbitrer l'une des parties suivantes.

Article 8 - Aucun engagement ne sera reçu, ni remboursé, après la constitution publique des tableaux effectuée 15mn avant l'heure prévue pour chaque tableau, au gymnase Alain Calmat (de façon à conserver les poules complètes). La gestion du tournoi s'effectuera sous SPID déconnecté.

Les inscriptions uniquement par internet (lucparis2@free.fr) ne seront validées qu'après confirmation de la réception de votre inscription (pour éviter toute contestation, veuillez imprimer ce mail de confirmation et vous devrez le présenter en cas de litige), vous pouvez vous inscrire via le formulaire sur notre site internet (onglet tournoi national)

<https://www.esptt.com/en-savoir-plus/inscriptions-en-ligne-2019-39569>

Article 9 - Ce tournoi est homologué par la FFTT sous le numéro 1354/2019-B.

Article 10 - Le juge-arbitre de ce tournoi sera M. Etienne CRÉTU J.A. 3 assisté de M. Luc Paris J.A. 2 et Mlle Sophie Cavé J.A. 1. Leurs décisions seront sans appel.

Article 11 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol pouvant survenir à un joueur ou à un spectateur au cours de l'épreuve.

Article 12 - Les engagements devront parvenir **au plus tard le Vendredi 14 FEVRIER 2020 avant 20 heures.**

Montant	Tableaux A	10 €
des	Tableaux B-C-D-E-F-K.....	8 €
engagements	Tableaux G-H-I-J	7 €

Article 13 - Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement ainsi que le respect des règles particulières du complexe sportif. En outre le matériel utilisé par les participants devra être homologué par l'I.T.T.F. . Les balles plastiques de couleur blanche, homologuées ITTF, seront utilisées lors de ce tournoi et fournies par l'organisateur.

Article 14 - Le tournoi ne sera pas interrompu, un buffet sera à la disposition des joueurs et spectateurs au cours de la journée.

Article 15 - L'entrée dans les aires de jeux ne sera autorisée qu'aux personnes munies de chaussures de sport et d'une tenue sportive de joueur.

Article 16 - Dès leur arrivée les participants sont priés de se faire pointer à la table officielle.

- Tout participant sera « scratché » 5 minutes après l'appel de son nom pendant le déroulement de l'épreuve.

- En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 17 - Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

Article 18 - Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,....)

PALMARES 2019 PAR TABLEAU

Classés TS : GUSEV A (ARGENTAN)

Classés Non num. : ALASSANI S (NOISY LE GRAND)

Classés 16 à N° 500 : BAECHLER M (ENT ST PIERRAISE)

Handicap 5 à 12 : FROISSART L (NOYERS ST)

Classés 14 à 17 : MARTIN L (STE GENEVIEVE)

Classés 9 à 12 : LI H (ST ETIENNE DU ROUVRAY)

Classés 5 à 15 : DE FRANCQUEVILLE M (LE NEUBOURG)

Classés 5 à 10 : ABBAS AJ (MAUREPAS)

Féminines TS : PFEFFER L (ISSY LES MOULINEAUX)

Classes 5 à 8 : PIGOT G (ORGEVAL)

Classés 5 à 13 : ROUH-DESTRES A (TRIEL)

DOTATION 2020 : 3.335 EUROS EN ESPECES

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1er	500 €	150 €	100 €	80 €	60 €	100 €	35 €	30 €	25 €	45 €	130 €
2ème	250 €	75 €	50 €	40 €	30 €	50 €	30 €	25 €	20 €	35 €	65 €
3è-4è	100 €	35 €	25 €	20 €	15 €	25 €	25 €	20 €	15 €	25 €	30 €
5è-6è-7è-8è	50 €	20 €	15 €	11 €	10 €	15 €	12 €	10 €	10 €	12 €	20 €

